



Conseil juridique pendant divorce

Par **sweetie18**, le **24/08/2016** à **10:03**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'aimerais bien divorcer mon mari francais. J'habite hors de l'UE. J'aimerais bien savoir si j'ai le droit pour l'aide. Je suis demenage en France, apres avoir passe 1 an de preparation: entretiens a l'ambassade, changement de documents et apres etre venue en France mon mari m'a quitte sans argent, sans explication, sans aide. J'etais obligee de rentrer chez moi avec l'aide de mes parents. J'ai aussi trouve un photo de type sexuel lequel mon mari a envoye a une femme, j'ai envoye cette email a moi en esperant que ca sera une preuve d'infidelite. Peut ca servir comme une preuve? Une fois il m'a envoye un message lequel etait evidemment pas pour moi, on a dispute beaucoup, il m'a dit qu'il faut oublier tout ca et j'ai supprime cette message malheureusement. J'aimerais bien prouver l'infidelite mais ca sera dur. On a separe parce que il m'a dit qu'il m'aime plus et il voit pas d'avenir ensemble apres 2 mois de mariage (j'attendais mes documents pour emigrer 8 mois, je suis pas de l'UE). J'aimerais bien trouver le conseil juridique gratuit et l'avocat gratuit qui pourra m'aider dans le proces de divorce.
Merci d'avance

Par **amajuris**, le **24/08/2016** à **10:27**

bonjour,
pour avoir droit à l'aide juridictionnelle française, il faut résider en france.
la preuve de l'infidélité d'un époux n'a que peu d'importance pour obtenir le divorce.
vous devez vous renseigner dans votre pays ou vous résidez pour obtenir éventuellement une aide.

vous pouvez voir également avec un consulat de france.
salutations